



Service : Scolarité

Nice, le 12 mai 2021

Affaire suivie par: Laurent CALLIGÉ

Téléphone : +33(0)4 93 37 00 04

Email : laurent.callige@univ-cotedazur.fr

Réf 12/05-2021/01

Procès-verbal du jury passerelles du 7 mai 2021 Examen des dossiers de candidatures et admissibilité aux oraux

Le Jury de passerelle au sens de l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième années des études médicales, odontologiques ou de sage-femme s'est réuni le 7 mai 2021 à 16 heures à la Faculté de Médecine de Nice sous la présidence du Doyen de l'UFR médecine, le Pr Patrick BAQUÉ.

Etaient présents ou représentés tous les membres du jury.

Etaient également présents à titre consultatif Jérôme MIFSUD et Laurent CALLIGÉ de l'UFR médecine (en charge de la gestion administrative pour l'Établissement des passerelles pour l'année 2021) et les agents administratifs des autres composantes.


Après examen de tous les dossiers recevables et délibération, le jury a retenu les candidats suivants pour la phase d'admission (oral) du 2 juin 2021 :

Maïeutique	
GROJEAN	Iris
RENAUD	Maëva
Odontologie	
BONNET	Raphaël
GRIMALDI	Anna
IMBERT DE LA PHALECQUE	Laetitia
MUSELLI	Fabien
RUZMY	Yann
VINCI	Romain

Médecine	
BENAMEUR	Selim
BRUN	Marion
CAGNARD	Alexandre
CARAGLIO	Thibault
CARON	Sacha
CHRETIEN	Kim
DELAUNAY	Baptiste
DESCOUSSE	Sophie
FANTAR	Fady
HOCDE	Thierry
LE BARS	Amélie
LECUCQ	Priscilla
LEVANTIDIS	Renaud
PASCAL	Yoris
PETRI	Jérôme
PEYRET	Nicolas
PODEVIN	Louis
REILLE	Francesca
ROMEO	Enzo
ROUVERAND	Coralie
VASSEUR	Estelle

L'administration informera officiellement les candidats reçus ou déboutés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour le jury, son Président


Pr Patrick BAQUÉ,
Doyen de l'UER Médecine